

Tout d'abord, nous souhaitons vous présenter tous nos vœux de bonheur et de succès pour 2019 à vous-même comme à vos proches.

## Meilleurs Vœux

Avant d'entamer cette dernière année des Institutions Représentatives du Personnel (IRP) telles que nous les connaissons, nous vous présentons un bilan des quelques avancées auxquelles **Force Ouvrière (FO)** a participé activement lors de ce mandat.

### **Statut commun**

(Convention de groupe du 06/07/2017)

La signature du statut commun par **FO** en application le 01/01/ 2018 a permis de conserver les acquis sociaux des salariés et entre autres d'améliorer les congés pour événements exceptionnels et familiaux, de passer à 12 semaines de congés de maternité en plus des congés légaux, d'obtenir une revalorisation des indemnités journalières de crèches de 5,50 € à 6 €, de maintenir le salaire pour les salariés en congé paternité.

### **Supplément intéressement 2018**

Vous avez perçu en automne 2018 un supplément d'intéressement de 1,6653 %, qui a porté le total de l'intéressement et de la participation 2018 à 12 % de votre rémunération annuelle brute.

### **Nouvel accord d'intéressement pour la période 2018/2020**

(accords du 21/06/2018)

Le plafond de l'intéressement et de la participation de 15% de la masse salariale a été porté à 16,66 %, soit 2 mois de salaires bruts si les résultats du Groupe suivent.

En outre, une répartition de l'enveloppe modifiée permet, par de nouveaux calculs, d'atténuer encore plus les différences de rémunérations.

# Section syndicale ACM



2019 sera l'année de la mise en place du Comité Social et Economique (CSE) aux ACM. Cette Instance unique assumera les fonctions jusqu'ici réparties entre le Comité d'Entreprise (CE), le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et des Délégués du Personnel (DP).

**C'est dire l'importance des élections à venir !**

Pour assurer la meilleure défense de vos intérêts, il est important d'obtenir un maximum d'élus **FO**. Nous comptons sur votre soutien et votre participation.

N'hésitez pas à nous faire part de votre souhait de vous engager sur une liste **FO**.

**Des visites des différents sites ACM seront programmées à partir de février 2019, pour vous rencontrer et échanger avec vous.**

## En prenant une carte **FO** vous soutenez nos actions !

Une carte syndicale n'est pas une assurance !

- ✓ C'est **une équipe à votre service** pour vous conseiller et vous accompagner dans le quotidien de votre carrière.
- ✓ **Des conseils personnalisés** auprès de vos élus **FO**
- ✓ **Une défense en cas de situations difficiles dans votre quotidien professionnel**
- ✓ **Une information régulière** des négociations en cours au niveau de l'Entreprise et du Groupe
- ✓ Une cotisation défiscalisée (crédit d'impôts) à hauteur de 66%

Votre équipe **FO** ACM :

**Sylvia BOISSON LAEMMER**

(sylvia.boissonlaemmer@acm.fr)

Tél. : 03-88-10-09-10 ou 06-36-90-98-62

**Sylvie REYMUND** (sylvie.reymund@acm.fr)

Tél. : 03-88-14-97-46 ou 06-29-70-08-12

**Jérôme BARRET** (jerome.barret@acm.fr)

Tél. : 03-88-14-60-63 ou 06-36-45-17-77

**FOACM@e-i.com 03 88 14 66 93**